



## NOTICE D'INFORMATION - SEJOUR RANDO 2026- 06

1, place A. Mounié–92160 ANTONY

Tel: 01 42 37 09 41

E-mail : [avf@avfantony.com](mailto:avf@avfantony.com)

Web: <http://avfantony.com>

**3 jours en itinérance en Bretagne \*\*\***

**(du lundi 30 mars au mercredi 1 avril 2026)**

**Animateur : Marie-Nathalie SCHMITT**

**Le séjour est ouvert aux adhérents d'AVF ANTONY, pratiquant régulièrement l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2025-2026 avec assurance IRA à minima.**

Nombre de participants : 8 au minimum, 10 au maximum

Dates : du samedi 30 mai au lundi 1 juin 2026.

Ce séjour de 3 jours avec 2 nuitées est réalisé en itinérance, les transports aller et retour sont prévus en train, à la charge de chacun.

### PROGRAMME

**Il s'agit d'un séjour de randonnée pédestre en itinérance pendant 3 jours entre Saint Malo et le Mont Saint Michel.**

Le séjour débute le lundi 30 mars vers 11h à la gare SNCF de Saint Malo, par une randonnée sur les remparts de la vieille ville, puis sur le GR 34 côtier sur 17 km jusqu'à La Guimorais.

Le mardi 31 mars nous emmènera à Cancale le long de la côte très déchiquetée à cet endroit, sur 22 km avec 400 m de dénivelé positif.

Le mercredi 1<sup>er</sup> avril nous conduira d'abord au Vivier sur mer toujours sur le GR 34 et sur 16 km.

Puis, après le déjeuner, un taxi nous amènera jusqu'au pied du Mont Saint Michel pour un moment de temps libre.

Le séjour se terminera le mercredi 1<sup>er</sup> avril à 17h au pied du Mont Saint Michel, avant de prendre la navette SNCF qui nous mènera à Pontorson pour prendre le train de retour.

Cette itinérance s'adresse aux adhérents-randonneurs habitués aux randonnées journée niveau 3\* avec dénivelé positif, organisées tout au long de l'année par AVF Antony.

Les participants devront porter leurs affaires personnelles pendant les 3 jours dans un sac à dos dont le poids ne devra pas excéder 7 kilogrammes.

Cette prévision de programme sera susceptible d'être modifiée en fonction des conditions météorologiques locales du moment.

### HEBERGEMENT

L'hébergement se fera dans des chambres d'hôtes pouvant recevoir 10 personnes dans 5 chambres doubles avec sanitaires et proposant des lits doubles.

Ceci impose : aucune possibilité de chambre individuelle et acceptation de partager un lit double.

Le linge de lit est fourni avec le linge de toilette.

Les deux petits déjeuners sont compris ainsi que le dîner du lundi soir pris à la maison d'hôtes.

Le dîner du mardi soir sera pris dans un restaurant de Cancale (non compris)

Le déjeuner de mercredi sera pris dans un restaurant de Vivier/Mer haut lieu des moules de bouchot (non compris).

### COUT DU SEJOUR

**Le prix du séjour est fixé à 140,00 € par personne, en chambre double.**

Ce prix comprend :

- Les deux nuits en chambre d'hôte avec petit déjeuner,
- Le dîner du premier jour (planche apéritive dinatoire à la maison d'hôte),
- Le transfert en taxi vers le Mont Saint Michel
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur d'AVF ANTONY
- L'éventuel "pot de convivialité" après rando
- Les taxes de séjour

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris, N° IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 – fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n° AG 075 03 0002. Code APE : 913E – SIRET : 30358816400044.

Ce prix ne comprend pas :

- Le voyage aller/retour en train
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les déjeuners du midi (pique-nique les 2 premiers jours, restaurant au Vivier/Mer le mercredi)
- Le diner au restaurant à Cancale le mardi soir
- Les dépenses et consommations personnelles, les boissons
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

## **DISPOSITIONS CONCERNANT LES TRANSPORTS**

Le transport aller-retour en train est à la charge de chacun. Nous recommandons les horaires de train suivants :

ALLER : train Départ Massy TGV 7h46 - Arrivée Saint Malo 10h39

RETOUR : navette SNCF à 17h22 au bas du Mont Saint Michel puis train à Pontorson arrivée Paris Montparnasse 22h06

Pour le retour, bien préciser lors de la réservation, du Mont Saint Michel vers Paris car la navette (de St Michel vers Pontorson) est alors comprise dans le billet de train.

## **PRE-INSCRIPTIONS**

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres avec un lit double, préalablement à leur pré-inscription.

**Tous les adhérents à l'activité rando recevront par mail la présente notice. Envoi du mail le 02/01/2026 au plus tard.**

**Ils auront la possibilité de se "préinscrire" à ce séjour via le site Internet AVF Rando.**

**Début des Pré-inscriptions : 05/01/2026 - Fin des Pré-inscriptions : 11/01/2026.**

**Priorité sera donnée aux personnes n'ayant pas déjà été inscrites à un des séjours 2026.**

## **INSCRIPTIONS**

Les préinscrits retenus en fonction de la règle de priorité ci-dessus et dans la limite des places disponibles se verront proposer dès le **14/01/2026** un contrat de séjour à signer et à retourner à AVF ANTONY, sous 8 jours, en procédant aux règlements correspondants.

Vous aurez la possibilité de souscrire, au moment de cette inscription, aux assurances facultatives.

AVF ANTONY vous fera ensuite retour de l'exemplaire du Contrat signé de sa part.

## **REGLEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (CB)**

### **Par CB : Avant le 21/01/2026**

Vous pouvez bénéficier des garanties d'assurances liées à l'utilisation de ce mode de paiement pour des séjours et voyages (et souscrire, ou non, l'assurance spécifique que nous sommes tenus de vous proposer).

En même temps que l'envoi de votre contrat, un mail vous sera adressé, avec un lien vers BilletWeb, vous permettant d'enregistrer, **en une seule fois**, votre engagement à régler le montant total du séjour, **lequel sera prélevé en 2 fois, 30% à l'inscription et le solde le 28/02/2026**, à condition que vous sélectionniez le paiement en 2 fois.

## **CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

-Annulation faite, au plus tard, le **28/02/2026** : restitution des sommes versées moins les frais.

-Annulation postérieure au **28/02/2026** : retenue de 100% du montant total du séjour.

Amicalement,

Marie Nathalie SCHMITT, Animatrice du séjour  
Alain DUPRAT, Responsable tourisme

Conditions générales de vente et notice assurances consultables à la Permanence AVF ou sur le site AVF <http://avfantony.com> /Activités/ Marche randonnée/ RANDONNEES PEDESTRES/ conditions générales de vente-notice assurance.